



Transport en vsl - qui est responsable des démarches

Par **laloupiote**, le **18/05/2010** à **15:37**

Bonjour,
Souffrant d'une ALD, je suis prise en charge à 100%, soins et transports. J'ai fait appel à une entreprise de transport ambulancier conventionnée pour mes périodes d'hospitalisation. Je n'ai donc pas eu à avancer les frais et l'entreprise s'est chargée des démarches (bons de transport) et du remboursement, pratique courante dans la profession.
Certains bons de transport ayant été jugés non conformes par la caisse d'assurance maladie (dates inexactes), les remboursements ont été refusés.
L'entreprise de transport s'est alors retournée contre moi en me facturant ces transports. J'estime que je n'ai pas à être rendue responsable des erreurs commises par d'autres et refuse de payer.
Nous sommes depuis quelques mois en litige. Qui a raison ?
Que dois-je faire ?
En vous remerciant mille fois pour vos lumières.
Bien cordialement,